



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

www.fhf.fr

**L'HÔPITAL PUBLIC
COÛTERAIT PLUS CHER
QUE LES CLINIQUES
PRIVÉES ?**

**RÉTABLISSONS
LA VÉRITÉ !**

LE MOT DU PRÉSIDENT

Les hôpitaux publics occupent en France une place très particulière : service public préféré des français, ils sont des institutions fondamentales dans notre République et incarnent, mieux que toute autre organisation, la force et la vitalité de notre pacte social.

Surtout, grâce aux hôpitaux publics, les Français ont tous accès à des soins sûrs, de qualité, toujours à la pointe des dernières innovations médicales. Ces dernières années, nos hôpitaux ont particulièrement su démontrer leur capacité à faire évoluer leurs organisations, à s'adapter aux nouvelles attentes des patients, à offrir de nouveaux types de prise en charge mais aussi à offrir à la France des soins d'excellence au meilleur prix. En outre, lors des dernières graves crises de santé connues par notre pays, à l'instar de l'épidémie de grippe de l'hiver 2015, les hôpitaux publics ont su, seuls, faire face aux besoins de santé des Français, sans jamais renier sur la qualité des soins, sans jamais renoncer à la permanence des soins, au moment même où les acteurs privés lucratifs faisait la preuve de leur désengagement, n'hésitant pas à suspendre leurs activités pour des motifs catégoriels et financiers.

Pour autant, malgré l'attachement sans cesse renouvelé de nos concitoyens à leurs hôpitaux publics, nombreux sont ceux qui aiment les brocarder, dénoncer leur supposée désorganisation, mettre en cause leur inefficience ou leur immobilisme.

Ces discours, véhiculés par certains médias mais aussi par plusieurs responsables politiques, introduisent la confusion dans le débat public et diffusent progressivement une image négative des hôpitaux publics, bien éloignée de la réalité. Ces contrevérités sont dangereuses pour notre système de santé mais elles sont également douloureuses pour les personnels hospitaliers qui sans cesse se mobilisent au plus près des patients.

C'est précisément ces vérités que la Fédération hospitalière de France souhaite rappeler à travers ce document, en mettant en avant des faits et des chiffres incontestables, que tous les observateurs devraient méditer et porter à la connaissance du plus grand nombre. Ces faits et ces chiffres démontrent, s'il en était besoin, que plus que jamais les hôpitaux publics sont au service de la santé des Français grâce aux soins de qualité qu'ils proposent et qu'ils réalisent au meilleur prix.

Frédéric Valletoux, président de la FHF

LES COÛTS DE L'HÔPITAL PUBLIC ET DES CLINIQUES PRIVÉES SONT-ILS COMPARABLES ?

NON !

Pour comparer,
encore faut-il tenir compte
de toutes les charges...

Pour un patient pris en charge à l'hôpital public

La Sécurité Sociale paie un tarif qui recouvre l'ensemble des coûts : la rémunération des personnels médicaux et non médicaux, les coûts des plateaux techniques, les coûts immobiliers, les coûts de formation et de recherche, les coûts inhérents aux obligations de service public...

Pour un patient pris en charge en clinique privée

La Sécurité Sociale paie un tarif qui ne recouvre que certains coûts (hébergement, personnel non médical). Les autres coûts (rémunérations des médecins, examens de radiologie, examens de laboratoires ...) sont toujours payés par la Sécurité Sociale mais à des structures commerciales différentes (société civile immobilière, société d'exploitation, d'imagerie ou de laboratoire...)

Les honoraires des médecins et une partie de leurs charges sociales sont, quant à eux payés, en sus par la Sécurité Sociale directement aux médecins libéraux exerçant dans la clinique privée.



CONCLUSION

**Quand on intègre tout ce que paie
l'Assurance Maladie, le coût
des hôpitaux publics n'est pas supérieur
à celui des cliniques privées.**



EST-IL JUSTE QUE LES CLINIQUES BÉNÉFICIENT DE RENTES DE SITUATION ?

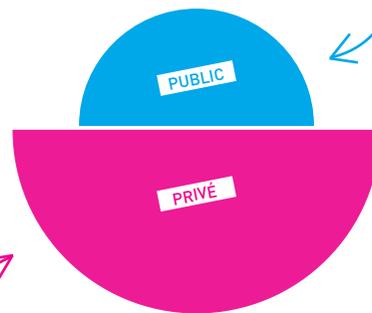
NON !

Pourtant, certaines activités développées par les cliniques constituent de véritables « niches à profits », grâce à des tarifs supérieurs à ceux pratiqués par les hôpitaux pour des activités pourtant identiques.

Pour réaliser 50% de son chiffre d'affaires, un CHU prend en charge 204 pathologies différentes, un centre hospitalier, 129...une clinique, 52 !

🔗 **L'exemple de l'infarctus du myocarde,** avec pose de stent sans complication, illustre bien la problématique des niches financières accordées aux cliniques, et d'un effet d'aubaine.

L'HÔPITAL PUBLIC SE VOIT VERSER
2 617.87 €



UNE CLINIQUE PRIVÉE TOUCHE
3 921 €

(honoraires compris) hors responsabilité civile médicale, plateaux techniques externalisés, etc.

🔗 **L'exemple de la cataracte,** Acte simple, rentable, assuré à plus de 75 % par les cliniques.

L'HÔPITAL ET LA CLINIQUE ONT-ILS LES MÊMES ACTIVITÉS ?

NON !

L'hôpital ne choisit pas ses activités.
Les cliniques sélectionnent les activités
en fonction de leur rendement financier.

L'HÔPITAL PREND EN CHARGE

80 %

Des cas les plus complexes

98 %

Des patients polytraumatisés

80 %

De l'activité **psychiatrique** avec une prépondérance
pour les pathologies les plus sévères comme la schizophrénie

82 %

Des séjours des enfants entre 0 et 4 ans

68 %

Des patients âgés de plus de 75 ans

92 %

De l'accueil des plus démunis

90 %

Des gardes médicales

100 %

De l'enseignement et de la recherche

100 %

De la réponse aux crises sanitaires, aux plans d'urgence :
inondations, Ebola, grippe H5N1,
lutte contre les risques d'attentats...

LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES SONT-ILS IDENTIQUES À L'HÔPITAL ET À LA CLINIQUE ?

NON !

Selon la Cour des Comptes,
le patient paie en moyenne
320 € de dépassements d'honoraires
à la clinique : + 160 % en 5 ans !

A l'hôpital, seuls 2 000 médecins hospitaliers sur plus de 40 000 sollicitent, sous le contrôle des commissions officielles instituées à l'hôpital, des dépassements d'honoraires.



BALANCE DES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

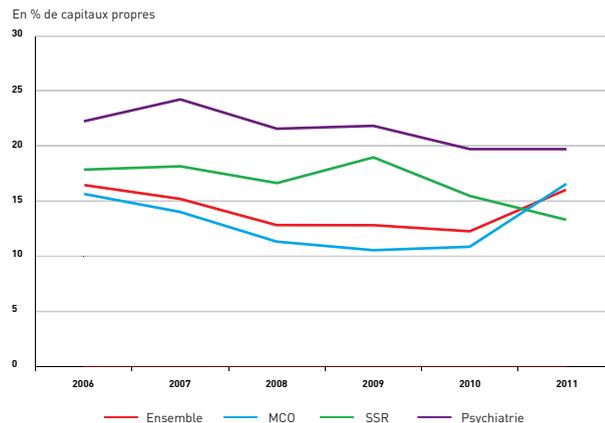
En définitive, les Français déboursent
**68 millions d'euros de dépassements
d'honoraires à l'hôpital,**
contre 818 millions d'euros en clinique !

LES CLINIQUES SONT-ELLES LES PARENTS PAUVRES DU SYSTÈME HOSPITALIER ?

NON !

Les cliniques représentent
l'un des secteurs économiques,
parmi les plus rentables.

ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ FINANCIÈRE DES CLINIQUES PRIVÉES



Sources : Greffes des tribunaux de commerce, SAE 2006-2011, calculs DREES.
Champ : Cliniques privées de France métropolitaine et des DOM présentes dans la SAE.

Selon l'étude de la DREES, Comptes Nationaux de la Santé 2012, la rentabilité financière des cliniques était encore, en 2011, malgré la crise de financement de l'Assurance Maladie, à un niveau très élevé : plus de 16 % de rendement des capitaux investis par les actionnaires !

LES CLINIQUES
PEUVENT-ELLES
CONTINUER
À REFUSER
DE RENDRE
DES COMPTES
À L'ÉTAT ?

NON !

SAUF..

si elles ne sont plus financées
par l'Assurance Maladie.

Les cliniques étant financées par l'argent public, il serait normal que des contreparties leur soient imposées :

- Obligation de participer aux gardes hospitalières ;
- Obligation de présenter leurs comptes aux Agences Régionales de Santé ;
- Évaluation régulière de leurs missions de service public dans le cas d'une délégation accordée par l'Agence Régionale de Santé, telle que la prise en charge des urgences ;
- Soumission au contrôle de la Cour des Comptes.

LES CLINIQUES SONT-ELLES PRÊTES À RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU SERVICE PUBLIC ?

NON !

Quelques exemples récents
le démontrent...

**DÉCISION UNILATÉRALE DES CLINIQUES
EN DÉCEMBRE 2013** de mettre fin aux formations
des étudiants infirmiers pour exprimer leur mécontentement
à l'égard du Ministère de la santé.

→ CONSÉQUENCE

les établissements publics ont dû accueillir
en urgence tous les étudiants concernés pour leur permettre
de poursuivre et de valider leurs formations.

DÉCISION UNILATÉRALE DE FAIRE GRÈVE EN JANVIER 2015

pour protester contre un projet
de loi gouvernemental mettant en péril la permanence
des soins, le suivi des femmes enceintes
et la continuité de la formation des étudiants.

→ CONSÉQUENCE

les établissements publics doivent pallier
la fermeture des cliniques en se tenant prêts à accueillir
l'ensemble des malades, les femmes enceintes
ainsi que les étudiants concernés.

**Il est urgent pour l'État de rappeler aux cliniques
que la santé n'est pas un marché comme un autre.
L'objectif n'est pas de sélectionner les activités
et les patients les plus rentables.
La santé oblige à assumer des responsabilités
que l'Etat doit faire respecter.**

AU FAIT, QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS ?

LES FRANÇAIS SONT CLAIRVOYANTS.
ILS SONT ATTACHÉS À LEURS HÔPITAUX
PUBLICS MAIS FONT LA DIFFÉRENCE
AVEC LES CLINIQUES PRIVÉES.

81%



81% des personnes interrogées* ont une bonne opinion des hôpitaux publics.

82%



82% des personnes interrogées pensent que l'Etat ne devrait pas financer les cliniques qui ne respectent pas les principes du service public.

68%



68% des personnes interrogées considèrent que les cliniques privées sélectionnent leurs patients.

*[sondage FHF/TNS Sofres], mai 2014



LA FHF VEUT
LA CONVERGENCE DES CONTRAINTES...
C'EST NATUREL !



LA FHP VEUT LA CONVERGENCE DES TARIFS...
C'EST ABSURDE !



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

1 bis, rue Cabanis – CS 41 402 – 75993 Paris cedex 14
T. 01 44 06 84 44 F. 01 44 06 84 45 - Email : fhf@fhf.fr

www.fhf.fr

 [federationhospitalieredefrance](https://www.facebook.com/federationhospitalieredefrance)

 [@lafhf](https://twitter.com/lafhfh)